Herboriste (H/F/X)

Soins - Bien-être

Chef d'entreprise

Durée

2 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non

Huiles essentielles, extraits de plantes, infusions, tisanes... Vous avez déjà entendu parler des bienfaits et vertus accordés aux produits à base de plantes et de substanc et souhaitez en savoir plus ? Alors cette formation aux odeurs végétales est faite pour vous !

L'herboriste est un spécialiste du **bien-être** par les plantes et les dérivés naturels. Il **conseille** les clients, en partenariat avec un praticien de la santé. L'herboriste n'est r réflexologue, ni un diététicien, ni un médecin. Il ne diagnostique pas les maladies, et ne prescrit aucun médicament.

Au cours de cette formation de chef d'entreprise, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier d'Herboriste :

Identifier les plantes, évaluer leur qualité et apprendre à les utiliser : vous apprenez à utiliser une clé de détermination dichotomique pour identifier et détermi espèces de plantes. Vous apprenez à évaluer l'efficacité des produits préparés, des produits transformés et/ou des produits finis à base de plantes. Vous vous for vérifier « l'identité » et « la qualité » des plantes achetées.

Transformer les plantes en produits commercialisables : vous apprenez à vous approvisionner et à préparer les plantes médicinales en vue de leur utilisation ou transformation. Vous apprenez les techniques afin d'extraire les « principes actifs », mais aussi élaborer et conditionner les produits finis.

Maîtriser les différentes phases de l'acte de vente : vous vous formez à accueillir les clients, à les informer et conseiller selon leur désirs et objectifs. Vous appre argumenter et promouvoir les produits, mais aussi à conclure la vente de manière efficace dans le but de fidéliser vos clients. Vous apprenez à organiser le servic vente et à gérer les éventuelles réclamations.

Créer / reprendre une herboristerie : vous apprenez à définir un projet professionnel et à définir tous les aspects de cette activité. Choix d'une implantation de p vente, aménagement d'un magasin... Vous apprenez les différents aspects liés à la gestion d'une entreprise : gestion financière, statuts, gestion commerciale...

Gérer un point de vente : vous apprenez à aménager et agencer un magasin ainsi qu'à choisir les articles et gammes de produits que vous souhaitez fournir. Vous gérer les commandes et les stocks de vos marchandises. Vous vous formez aussi à la gestion du personnel.

Gérer la qualité des produits : vous apprenez à évaluer la qualité des produits que vous commandez mais aussi la qualité des produits que vous concevez. Vous v aux procédures d'autocontrôle selon les différentes activités.

S'informer de l'évolution du marché des plantes médicinales, aromatiques et à parfum : vous apprenez à suivre les évolutions du secteur et les exigences du ma veillez à votre formation continue et celle du personnel afin d'être toujours en accord avec les pratiques du secteur.

Alors si vous souhaitez faire bourgeonner votre parcours professionnel, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui proposent cette formation pour vous y inscrire

La pratique en entreprise est recommandée dans cette formation, via le modèle de formation en alternance *(https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance)* : ± 8 cours généralement en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

Un stage d'observation de 40h en 2ème année.

Débouché(s) métier(s)

Détaillant herboriste

Industrie de la transformation des plantes

Point(s) fort(s)

Sur le terrain Formation courte Contact client

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion

Aptitudes

Le métier d'Herboriste requiert de la part de ceux et celles qui l'exercent:

- une excellente connaissance des plantes et de toutes les autres substances végétales, minérales ou animales utilisées, de leurs propriétés médicinales et du bien celles-ci
- des connaissances de diététique et de physiologie
- de veiller à la bonne gestion quotidienne de son entreprise.

Le métier s'exerce le plus souvent debout, dans un environnement conçu pour mettre en valeur les produits. L'activité peut nécessiter de travailler le samedi.

Programme

1ère année : à partir de septembre 2024

- A29/5 Anatomie et physiologie de base (28h)
- A29/5 Botanique (28h)
- A29/5 Phytochimie (28h)
- A29/5 Herboriste théorique (52h)
- A29/5 Herboristerie pratique (62h)
- A29/5 Mise en situation - étude de cas (20h)
- A29/5 Coaching TFE (4h)

2ème année :

- A29/6 Botanique (24h)
- A29/6 Biochimie végétale (20h)
- A29/6 Herboristerie - transformation des plantes (22h)
- A29/6 Anatomie et physiologie, diététique (40h)
- A29/6 Techniques de vente (10h)
- A29/6 Autocontrôle (10h)
- A29/6 Aspects comptables, financiers et fiscaux (32h)
- A29/6 Droit et législation (20h)
- A29/6 Gestion herboristerie (64h)
- A29/6 Visites extérieures en botanique et/ou herboristerie (8h)
- A29/6 Herboristerie - vente (54h)

Conditions d'admission à une formation pour adultes - CESS

Est admis aux cours l'apprenant ou l'apprenante qui

- satisfait à l'obligation scolaire *(http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles)*
- est titulaire d'un certificat de l'enseignement secondaire supérieur (**CESS**) ou document attestant la réussite de l'examen d'entrée à l'université, dans une haute é l'enseignement supérieur de promotion sociale.

Les apprenants et apprenantes qui ne sont pas porteurs du CESS peuvent toutefois être admis aux cours :

- Soit, s'ils sont titulaires d'un certificat du 2ème degré de l'enseignement secondaire et bénéficient d'une **expérience suffisante** dans le secteur concerné.
- Soit, en cas de réussite de l'**épreuve d'admission** IFAPME. La présentation de l'épreuve d'admission est soumise à l'acceptation du dossier par le Centre.

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

- Les inscriptions sont **ouvertes jusque fin octobre.** En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire formations *(https://www.ifapme.be/rentree-janvier)* pendant le mois de **janvier**.
- **Des droits d'inscription sont requis**. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.
- Prenez contact avec le Centre IFAPME *(https://www.ifapme.be/centres)* qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

- votre **carte d'identité** ;
- une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;
- si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" *(https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-formations-ifapme-y-repondent)* , une **attestation d'inscription au FOREM *(https://www.leforem.be/)*** pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivant

- votre carte d'identité
- la preuve de votre inscription à la formation.

Tournai

rue Paul Pastur 2B 7500 Tournai

069 89 11 11

Accueil Centre :

Du lundi au vendredi : de 8h15 à 12h et de 13h15 à 18h30

Le samedi : de 9h à 11h

Au mois de mai, le Centre sera fermé :

le mercredi 01/05

la semaine du 06/05 au 11/05

le lundi 20/05

Non disponible

foclam@ifapme.be

Type d' inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.